En adhérant au mouvement politique « POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE », je souscris aux principes fondamentaux suivants et m'engage à les respecter dans le cadre de mes activités au sein du mouvement et a fortiori si je suis élu ou représentant de la République.

Préambule

La France doit être pleinement souveraine et réellement démocratique. La République est indivisible, laïque, démocratique et sociale. **Liberté-Égalité-Fraternité, voilà le combat** !

Bâtir une France souveraine n'implique nullement de se couper du monde mais exige un État fort, capable de défendre l'indépendance politique et économique de la Nation, rétablir la France dans sa grandeur et dans sa mission universelle. Elle a été affaiblie par des décennies de néolibéralisme, de mondialisation, de soumission atlantiste. Nous voulons lui redonner un État ayant les moyens d'agir.

La création de POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE répond dans un premier temps aux besoins de regrouper les citoyens qui se sont reconnus dans le « Chevènementisme » notamment entre 2001 et 2002 (réf. : le discours de Vincennes [1]) et qui aujourd'hui n'ont pas de mouvement politique pour agir et élaborer collectivement une alternative aux politiques néolibérales qui sont depuis trop longtemps appliquées par les gouvernants.

Dans un deuxième temps POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE agira pour que toutes les formations, groupes et clubs de la gauche républicaine et souverainiste se rencontrent et construisent ensemble des campagnes communes et soient unis pour les échéances électorales.
La finalité étant à terme que notre courant politique soit à nouveau réuni dans une structure commune.

Une république démocratique rétablie

1. La souveraineté nationale appartient au peuple. Les membres de POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE entendent la lui restituer. Le référendum d'initiative citoyenne devra être institué en France.

2. Les membres de POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE inscrivent leur combat politique dans le cadre des institutions de la République, de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et du préambule de la Constitution de 1946, ainsi que la Charte de l'environnement de 2004. Ils œuvrent au nécessaire approfondissement démocratique des institutions politiques, économiques et sociales, ce qui peut nécessiter des modifications de la Constitution de 1958.

3. Les membres de POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE sont héritiers du Conseil national de la Résistance et de son programme « Les Jours heureux ». Ils défendent l'intérêt général et le bien commun.

4. La République assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine toute personne et sa liberté de croire ou de ne pas croire. La xénophobie et le racisme sous

[1] https://www.mdc92.fr/wp-content/uploads/2023/03/JPC_Vincennes_090901.pdf

toute forme, y compris l'antisémitisme, ne sont tolérés sous aucune forme à POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE. L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe imprescriptible.

5. Les membres de POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE sont des patriotes. Fiers de l'histoire de leur pays prise comme un bloc, conscients de ses zones d'ombres et des contradictions qu'elle a su dépasser, ils considèrent le peuple français comme une nation politique formée de citoyens partageant le souvenir des bonheurs, des réussites, des épreuves parfois douloureuses du passé et la volonté de continuer à cheminer ensemble. Être citoyen comporte des droits, mais également des devoirs.

6. La République est laïque. Les traits de personnalité liés à l'ascendance étrangère ou régionale, à la religion ou à la sexualité sont respectés à POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE. Elles ne doivent toutefois pas fonder de divisions entre eux dans leur vie de citoyens ; elles ne doivent provoquer aucune discrimination à leur égard, ni procurer aucun avantage particulier dans l'espace public. POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE combat le communautarisme qui fragmente le corps politique des citoyens, détruit tout projet commun d'émancipation sociale, en faisant de la société un champ d'affrontements identitaires. Elle combat les discriminations en faisant appel à tous les leviers de l'État et à la vigilance des citoyens.

7. Les membres de POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE sont attachés à la liberté de pensée, de conscience et d'expression dans les limites prévues par la loi, incitation à la haine, diffamation et injure sont interdites et doivent être sanctionnées. Aucune forme de censure, qu'elle soit directe, par l'intimidation, ou indirecte, par l'invocation du blasphème ou de l'offense, ne peut venir l'entraver. Cette liberté doit être soutenue par celle des médias, dont l'indépendance à l'égard des puissances de la finance et des influences étrangères devra être garantie.

Une république souveraine économiquement

8. La solidarité nationale ou l'existence de monopoles naturels nécessitent le maintien de services publics contrôlés par l'État dans l'éducation, la santé, la défense, la dépendance, les transports, l'énergie et les télécommunications sur l'ensemble de son territoire, y compris les territoires en grave déshérence comme les départements d'outre-mer. La France doit reconstruire une stratégie industrielle assurant sa puissance et ses intérêts.

9. La France doit se doter à nouveau d'un État stratège capable de favoriser de grandes réalisations comme Ariane ou Airbus. Une réforme profonde de l'administration, de ses responsabilités, droits et devoirs doit être menée. Par ailleurs, une réforme fiscale d'ampleur doit être mise en œuvre afin de promouvoir la justice sociale et fiscale, et pour favoriser le travail plutôt que le capital.

10. La préservation de l'environnement, de la biodiversité, c'est-à-dire des conditions mêmes de survie de l'humanité, est un combat central pour les membres de POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE, qui s'engagent à lutter contre la menace globale pesant sur la planète (le réchauffement climatique) à défendre la souveraineté énergétique de la France, à décarboner au maximum son économie et à organiser la transition écologique. Cela suppose notamment de valoriser les circuits courts, de promouvoir des transports non polluants comme le ferroviaire, de contraindre les multinationales et les importateurs à respecter des normes environnementales et sanitaires strictes, de favoriser la rénovation thermique des bâtiments sur l'ensemble du territoire national et de conserver autant que nécessaire une énergie nucléaire

sûre sous le contrôle de l'État, tout en développant les énergies renouvelables réellement non polluantes et acceptées par les populations locales.

11. Les membres de POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE s'engagent à défendre la souveraineté alimentaire de la France, fondée sur des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, qui garantissent un revenu décent pour les exploitants et salariés agricoles, et favorisent la relocalisation des productions ainsi que le repeuplement des campagnes.

12. Les membres de POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE comprennent que la « dette » est l'arme des pouvoirs oligarchiques pour détruire un peu plus chaque année la France, l'État et les services publics. Ils s'engagent à conduire un audit de la dette et, comme leurs illustres prédécesseurs, à en récuser une partie si les intérêts supérieurs de la Nation l'exigent.

Une république sociale

13. Les Français ont un droit inaliénable à la sécurité, à la sûreté, à la santé, à l'éducation, à la protection dans la vieillesse, au travail, à la justice, à la culture et aux outils modernes de communication, en un mot à la République sociale. Il est du devoir du politique, donc des membres de POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE, de rendre ce droit réel et concret. La démocratie est absente d'un pan entier de la société : les entreprises, en dehors de celles de l'économie sociale et solidaire, et particulièrement les multinationales. Les salariés doivent être associés à leur gestion, dans la perspective d'en prendre le contrôle.

14. Les Français doivent avoir un égal accès à l'éducation. Celle-ci a pour but de former des citoyens et de promouvoir les talents utiles à la République par la poursuite de l'excellence du CAP au doctorat. Le principe de l'éducation doit être méritocratique, c'est-à-dire un outil de promotion sociale « fondée sur l'utilité commune », et non plus de reproduction d'une hiérarchie sociale.

Une république rayonnante à l'international

15. Les membres de POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE refusent toute politique allant à l'encontre des intérêts du peuple et de la Nation, a fortiori quand elle ne sert qu'une classe dirigeante insoucieuse du bien commun. C'est pourquoi ils s'engagent à considérer le droit national - la loi que la Nation s'est choisie - comme supérieur par principe à tout règlement supranational contraire aux intérêts du peuple de France et à toute loi étrangère prétendant s'imposer dans notre pays. Par conséquent, les traités européens défavorables à la France et à ses citoyens doivent être abrogés et l'Union européenne à prétention fédérale doit être remplacée par une Europe confédérale de coopération entre États souverains. La France doit quitter l'OTAN pour sortir du protectorat étasunien. Les souverainetés monétaire, financière, budgétaire et géopolitique, sans lesquelles il n'est pas de Nation démocratique, doivent être rétablies. Un référendum devra être organisé pour faire valider ces décisions par le peuple français.

16. Les membres de POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE sont universalistes et considèrent l'ensemble des êtres humains comme partageant la même destinée. La France adhère au système perfectible des Nations unies dans lequel elle a une responsabilité particulière. Elle respecte la souveraineté des autres États et aide les autres nations à la construire par la coopération. La République française fera la promotion de la francophonie, particulièrement dans sa coopération avec les pays africains.

17. Tout en respectant les principes des Nations unies et les engagements de la France en matière d'asile, les membres de POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE considèrent que notre pays doit reprendre le contrôle de ses frontières en faisant respecter ses décisions. L'immigration doit être régulée en fonction des capacités du pays et des intérêts de la Nation. Les étrangers qui vivent en France ont des droits, mais également des devoirs, tels que la loyauté et le respect des lois et des valeurs de la France et de la République : Liberté, Égalité, Fraternité. Leur intégration suppose un effort réciproque : l'étranger doit dans tous les cas être accueilli humainement et décemment ; en retour, s'il a vocation à rester en France, il doit chercher à s'intégrer à la société française et lier son destin à celui de la France. Il peut alors prétendre devenir citoyen français et être célébré comme tel.

Conclusion

La République est en danger ! Une part trop importante de ses élites autoproclamées fait passer ses intérêts personnels ou de groupe avant ceux de la Nation et du bien commun. Avec Jean-Jacques Rousseau, nous déclarons que « rien n'est plus dangereux que l'influence des intérêts privés dans les affaires publiques ». Ces intérêts privés, les pouvoirs de l'argent, ne peuvent être contraints que par un État fort et des serviteurs irréprochables. À POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE, nous nous engageons à ne servir que le peuple français et la France et à lutter contre toute forme de corruption.

Adoptée par les adhérents lors d'un vote au congrès du xxxxxxxxxxxx.

Version provisoire